



L'an deux mil vingt et un, le 24 novembre à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	18.

Date de 1ère convocation : 15 novembre 2021

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> BASTIEN Patrick, CAMUS Gilles, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, MORAND Marc, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, VANIN Gaëtan. <i>Suppléants (votant) :</i> BEBERT Thierry.
<u>Excusés :</u>	BERTOMIER Christian (pouvoir à D. POMMAT), DUMAZ Gérard (pouvoir à S. FERRARI), DUMAZ Régis (pouvoir à G. VANIN), HAERINCK Sabrina (pouvoir à M. FABRE), PETIT GUILLAUME Sophie (pouvoir à MT. SALOMON), VIAL Jean-Marc (pouvoir à K. REVOL), TURNAR Alexandra (pouvoir à PD. GALENE), BRUN Pierre, GENNARO Alexandre, MONTORO Marie-Pierre.
<u>Absents :</u>	BALTHAZARD Pierre-Louis, GONTHIER Gérard, HUYNH Antoine, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, POILLEUX Nicolas, VAIRYO Nicolas.

RESSOURCES HUMAINES – DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DES DOMAINES SKIABLES SAVOIE GRAND REVARDE (compétences obligatoires)

Madame la présidente rappelle,

- le Syndicat mixte des stations des Bauges a en charge l'exploitation, via la Régie des domaines skiables Savoie Grand Revard
- l'ex directeur a quitté la direction de la Régie à l'automne 2020
- une direction temporaire a été organisée durant la saison 2020-2021, saison marquée par la fermeture des domaines skiables alpins du fait du Covid-19.

Un recrutement de directeur s'impose désormais.

Il s'agit cette fois d'engager un directeur à temps complet, pour assurer la gestion des domaines skiables alpins et nordiques relevant du SMSB pour Savoie Grand Revard.

Suite à un certain nombre de contacts pris et d'échanges, le SMSB a reçu plusieurs candidats.

Trois d'entre eux ont été auditionnés.

Monsieur Arnaud EQUY s'est porté candidat.

En raison de son parcours, de ses compétences et de sa motivation pour un poste si spécifique, il est proposé au conseil syndical d'approuver la désignation, par la présente délibération, de Monsieur Arnaud EQUY en tant que directeur de la Régie précitée.

Ce poste sera occupé à temps complet.

Le recrutement du directeur interviendra sous la forme d'un contrat de droit public à durée déterminée, pour une durée de trois ans, renouvelable expressément.

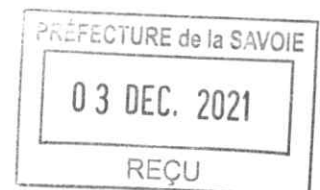
Madame la présidente propose donc au conseil syndical, la nomination de Monsieur Arnaud EQUY au poste de directeur de la Régie des domaines skiables Savoie Grand Revard.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2221-14 et R 2221-67 ;

Vu le Code du tourisme ;

Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées, Art. 3-3-2e ;

Vu les statuts approuvés de la Régie ;



Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

→ **DECIDE de nommer Monsieur Arnaud EQUY en tant que directeur de la Régie des domaines skiables Savoie Grand Revard.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 24 novembre 2021

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞	Votants :	25
☞	Pour :	25
☞	Contre :	0
☞	Abstention (s) :	0
☞	Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

